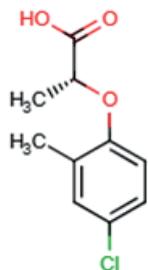
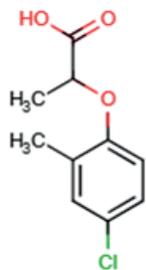


# MECOPROP-P

Nom	CAS RN	Données disponibles			Code SANDRE	Statut code SANDRE
		BNV-D	ADES	Naïades		
Mécoprop total	93-65-2	X	X	X	1214	Validé
Mécoprop-P	16484-77-8	X	X	X	2084	Validé
mécoprop-1-octyl ester	161922-37-8		X	X	2750	Validé
mécoprop-2,4,4-triméthylpentyl ester	217487-13-3		X	X	2751	Validé
mécoprop-2-butoxyethyl ester	23359-62-8		X	X	2752	Validé
mécoprop-2-ethylhexyl ester	71526-69-7		X	X	2753	Validé
mécoprop-2-octyl ester	28473-03-2		X	X	2754	Validé
mécoprop-méthyl ester	2786-19-8		X	X	2755	Validé
mécoprop-n/iso-butyl ester (mélange)	sans objet		X	X	2870	Validé

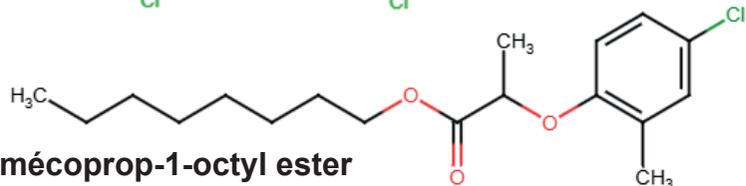
mécoprop total

mécoprop-P

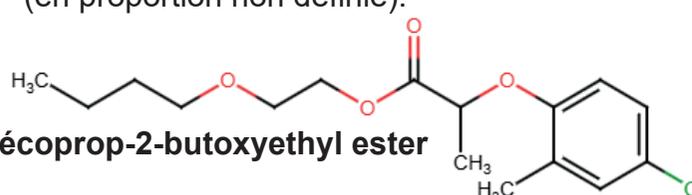


Le mécoprop correspond à un mélange de formes énantiomères mécoprop-P et mécoprop-M (en proportion non définie).

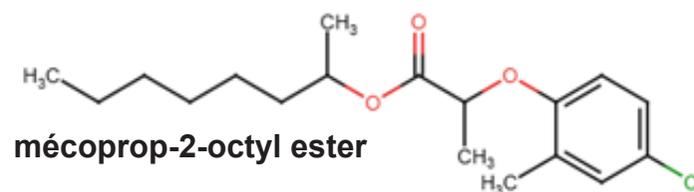
mécoprop-1-octyl ester



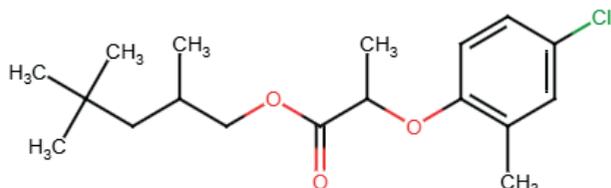
mécoprop-2-butoxyethyl ester



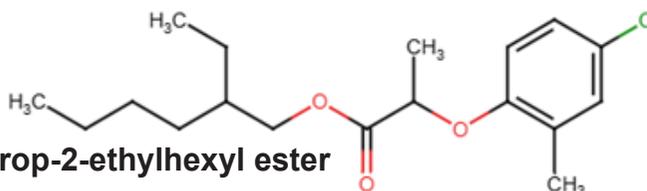
mécoprop-2-octyl ester



mécoprop-2,4,4-triméthylpentyl ester



mécoprop-2-ethylhexyl ester



mécoprop-méthyl ester



## Recommandations

### Pression (BNV-D)

La pression à considérer est la somme des 2 formes actuellement référencées dans la BNV-D :

**mécoprop**  
+  
**mécoprop-P**  
+

*éventuels nouveaux variants commercialisés tels que mentionnés dans E-Phy*

### Surveillance

Pour la surveillance, le paramètre recommandé est le paramètre **mécoprop (1214)** (cf note Aquaref "Substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire"- 2018).

Le paramètre mécoprop-P (2084) ne doit être utilisé pour des objectifs spécifiques de surveillance que si des méthodes d'analyses dédiées sont mises en œuvre (séparation des énantiomères). Pour les autres paramètres (2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755 et 2870) pour lesquels 69 000 analyses sont disponibles dans ADES dont moins de 10 quantifications pour chacun des paramètres ; et de l'ordre de 170 000 analyses pour moins de 40 quantifications par paramètre dans Naïades, la surveillance est possible mais semble peu utile compte tenu de l'absence de ventes de ces molécules depuis au moins 2008 et du peu de quantifications.

### Impact

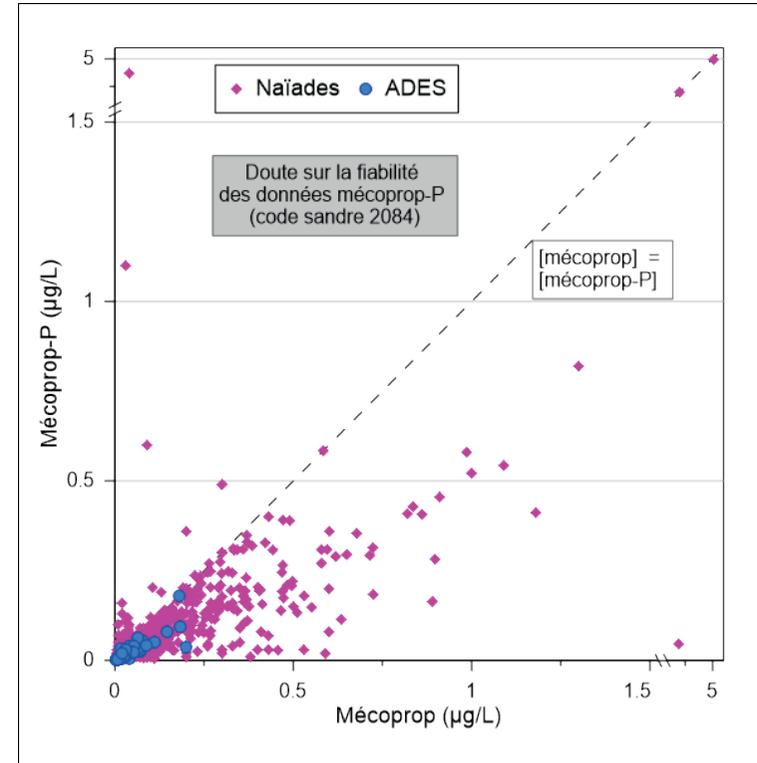
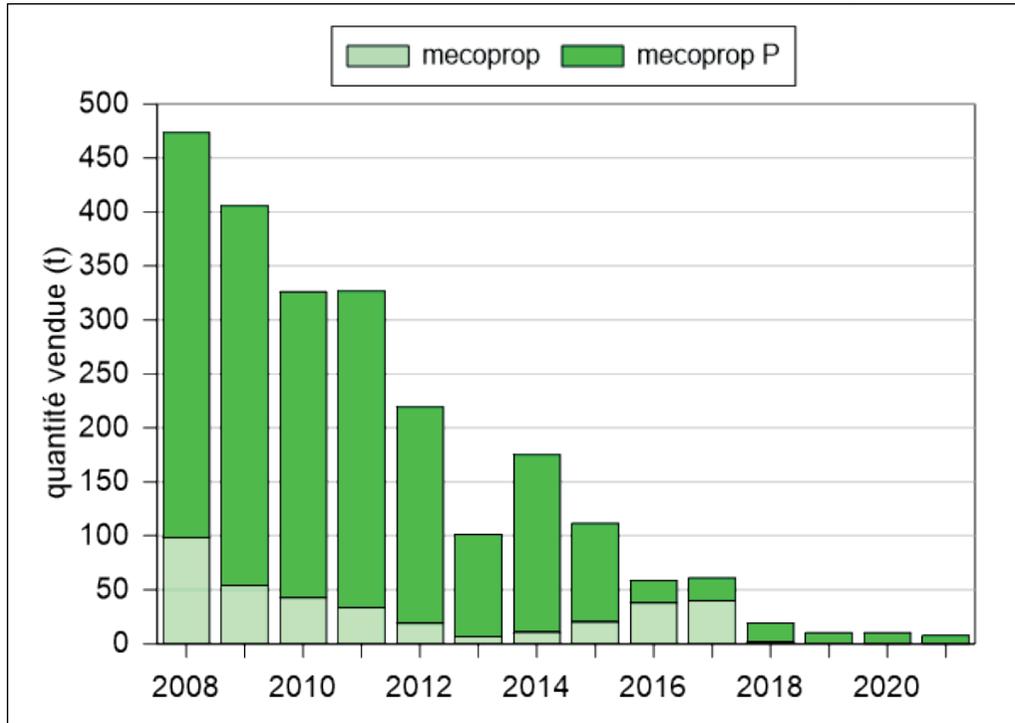
Le paramètre mécoprop-p (2084) doit être considéré comme un doublon du paramètre mécoprop total (1214) et ces paramètres ne doivent pas être sommés.

En cas de doublons, seul le paramètre **mécoprop total (1214)** sera considéré.

Dans de rares cas, seul le paramètre mécoprop-P (2084) est bancarisé (environ 4 500 cas sur 92 400 analyses dans ADES et 840 cas sur 76 400 analyses dans Naïades). Ces données devraient être écartées ou reconsidérées après vérification auprès du laboratoire qu'une méthode dédiée a été mise en œuvre (séparation des énantiomères).

# Informations complémentaires aux recommandations

Ventes annuelles de substances actives en France depuis 2008



Comparaison des concentrations en mecoprop (1214) et en mecoprop-P (2084) quantifiées pour un même prélèvement

## Catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France

variants du mecoprop :

- mécoprop sels de sodium et de potassium
- mécoprop ester iso octylique
- mécoprop sel de monoéthanolamine
- mécoprop ester de butylglycol
- mécoprop ester de butoxyéthanol
- mécoprop sel de diméthylamine
- mécoprop sel de magnésium
- mécoprop sel de diéthanolamine

- mécoprop sel d'amine
- mécoprop sel de sodium
- mécoprop sel de potassium

variants du mecoprop-P :

- mécoprop-P sel d'amine
- mécoprop-P EHE
- mécoprop P ester isooctylique
- mécoprop-P ester de butoxyéthanol
- MCCP-P sel d'amine
- mécoprop P sel de potassium
- MCCP-P sel de magnésium
- mécoprop-P sels de diméthylamine

# Sources d'informations

Le croisement des données issues de différentes bases ADES (eau souterraine), Naïades (eau de surface), BNV-D Traçabilité (vente de produits phytopharmaceutiques) repose souvent sur l'utilisation du code SANDRE. Si pour un certain nombre de molécules, ce croisement ne pose pas de difficulté particulière, pour d'autres, ce croisement est plus complexe. En effet, au fil du temps, le travail de codification a évolué (meilleure prise en compte des problématiques liées à l'existence d'isomères, utilisation de produits où la substance active est sous forme de sels, etc.). L'exploitation rétrospective des données de certains paramètres peut donc être complexe.

Dans ce contexte, dans le cadre d'une coopération OFB-BRGM, un examen critique des données, complété d'une expertise en chimie analytique, a été mené afin de proposer des règles sur la **surveillance**, **l'évaluation de l'impact** et **l'estimation de la pression** de substances actives de produits phytosanitaires.

Quinze fiches sont ainsi disponibles :

(1) Glyphosate, (2) S-métolachlore, (3) Chloridazone, (4) Bromoxynil, (5) Chlorate, (6) Diméthénamide-P, (7) Mécoprop-P, (8) Métalaxyl-M, (9) Cyperméthrine, (10) Dichlorprop-P, (11) Hexachlorocyclohexane, (12) Dithiocarbamates, (13) Spinosad, (14) Fluazifop-P, (15) Meptyldinocap.

Les différentes informations ont permis :

- De s'assurer de l'identité de la molécule utilisée (et de sa forme chimique précise), de l'identité de la molécule analysée, de la capacité d'analyse par des méthodes classiques ou bien de la nécessité de développer ou d'adapter des méthodes analytiques spécifiques.
- D'identifier les codes SANDRE effectivement utilisés ou manquants,
- D'identifier les molécules pour lesquelles des données « équivalentes » sont bancarisées sous plusieurs codes SANDRE et de proposer des évolutions des stratégies d'utilisation des données déjà bancarisées et de bancarisation des nouvelles données acquises.
- De donner les clés de correspondance entre les pressions et les impacts.
- De formuler des premières recommandations sur la façon de considérer des données de surveillance déjà bancarisées (évolution du code SANDRE, « double » bancarisation etc.).

Chaque fiche comprend les informations majeures de la substance active examinée et les recommandations en termes de :

- **Surveillance** : en lien notamment avec les capacités analytiques ou la possible dissociation dans le milieu des substances actives.
- **Impact** : de manière à identifier les données bancarisées équivalentes, à articuler les informations relatives à plusieurs codes SANDRE ou encore à éviter d'utiliser des paramètres qui n'ont pas de sens analytiquement parlant.
- **Pression** : afin de prendre en compte l'ensemble de la pression notamment si un paramètre de surveillance correspond à différentes substances actives appliquées (évolution historique des autorisations de mise sur le marché de produits sous forme de variants).

## Source d'informations (consultation 2024) :

- **Référentiel SANDRE** Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau
- **Dossier établi dans le cadre d'homologation pour l'EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **E-Phy** Catalogue des produits phytopharmaceutiques des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés ou ayant été autorisés en France
- **BNV-D Traçabilité** Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés
- **Bases de données nationales** : [Naïades](#) et [ADES](#)
- Travaux menés dans le cadre d'AQUAREF :
  - o [Paramètres recommandés pour la surveillance des substances phytosanitaires](#)
  - o [Surveillance des substances énantiomères dans les programmes de surveillance réglementaire](#)
  - o [Formes acides carboxyliques et esters des substances actives entrant dans la composition des produits phytopharmaceutiques](#)
- Sollicitation ponctuelle de laboratoires pour préciser des aspects analytiques ;
- Consultation du site du [COFRAC](#) pour vérifier sur quels paramètres il existe des laboratoires accrédités.

